



FOCUS DE L'ÉTÉ



PROCÉDURES COLLECTIVES

*SAUVEGARDE, REDRESSEMENT OU
LIQUIDATION ?*

Swipe



SAUVEGARDE JUDICIAIRE

PROCÉDURE PRÉVENTIVE POUR ÉVITER LA FAILLITE

L'ENTREPRISE NE DOIT PAS ÊTRE EN CESSATION DES PAIEMENTS

Swipe



REDRESSEMENT JUDICIAIRE

ENTREPRISE EN CESSATION DE PAIEMENT

PERMET DE RESTRUCTURER LES DETTES ET POURSUIVRE L'ACTIVITÉ

Swipe



LIQUIDATION JUDICIAIRE

CESSATION D'ACTIVITÉ

PERMET DE PROCÉDER AU RÈGLEMENT DES DETTES ET À LA VENTE DE L'ENTREPRISE ÉVENTUELLE

Swipe



À RETENIR

Swipe



PROACTIVITÉ :

**PLUS VOUS AGISSEZ TÔT, PLUS
VOUS AVEZ DE CHANCES DE
SAUVER VOTRE ENTREPRISE**

Swipe



ACCOMPAGNEMENT :

IL EST CONSEILLÉ DE SE FAIRE
ACCOMPAGNER PAR UN AVOCAT
AINSI QUE PAR UN
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Swipe



REJOIGNEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX

